

VEILLE

Européenne et internationale

N ° 29 – Mars 2020



Sommaire

ACTUALITES EUROPEENNES

- 3 Le tweet du mois
- 4 Réponses des institutions européennes
- 7 Covid-19 et dialogue social européen
- 8 Quelles mesures dans les comités d'entreprise européens ?
- 10 Les réponses des Etats membres
- 16 Autres actualités européennes

ACTUALITES INTERNATIONALES

- 18 Le tweet du mois
- 19 Réponses des organisations internationales
- 24 Dialogue social international
- 26 Actualité des pays

AGENDA EUROPE ET INTERNATIONAL

- 28 Agenda

La France attend de l'Union européenne des mesures fortes qui s'appuient sur les racines politiques de l'Europe : la solidarité, la sécurité, et la dignité humaine.



Bruno Le Maire ✓
@BrunoLeMaire

Siamo tutti italiani. Todos somos España. Nous sommes tous Européens 🇪🇺 #COVID19



2:00 PM · 2 avr. 2020 · Twitter Web App

Bruno Le Maire porte la voix de la France et enjoint les institutions européennes et les Etats membres à « aller plus loin et frapper plus fort ».

Pour le Ministre français de l'économie et des finances, l'Union européenne a pris de bonnes décisions sur le plan économique, mais elle doit désormais « aller plus loin et frapper plus fort ». C'est pourquoi la France soutient la proposition de création d'un fonds exceptionnel et temporaire pour relancer l'économie européenne une fois que la crise du coronavirus aura pris fin.

A l'occasion de cette intervention, Bruno Le Maire a alerté « Soit l'Europe retrouve ses racines politiques, et elle se renforcera, soit l'Europe cède à la panique et aux égoïsmes nationaux, et elle disparaîtra. Les racines politiques de l'Europe, ce sont la solidarité, la sécurité, et la dignité humaine. ».

Cela fait écho aux dissonances politiques qui se sont fait entendre entre les pays du Nord et les pays du Sud de l'Europe. Alors que nous traversons une crise sanitaire qui n'épargne aucun Etat, les attentes sont élevées et le projet européen semble pourtant défaillant. Bien que les politiques de santé relèvent de la compétence des Etats membres, on attendait une rapide et meilleure coordination de la crise de la part de l'UE. L'Union européenne se doit désormais de prendre des mesures fortes et organiser la coordination. La nécessité de dialogue et de coopération entre Etats apparaît indispensable pour résoudre la présente crise sanitaire et réduire les risques qui en découlent sur les plans politiques, sociaux, économiques et stratégiques.

◆ Quelles mesures prises par les institutions européennes pour répondre à la pandémie de Covid-19 ?

Depuis le 2 mars, qui marque le début de la mobilisation des institutions européennes, l'Union européenne a déployé une panoplie d'outils en réponse à la pandémie et à ses conséquences.

1. En matière sanitaire, la coordination intergouvernementale

Ne disposant que de compétences d'appui en matière de santé, l'Union européenne a donc un rôle de coordination. Elle s'assure ainsi que les décisions prises au niveau national par chacun de ses Etats membres n'aient pas de conséquences néfastes pour leurs voisins. Le 28 janvier, la présidence croate a déjà appelé les Etats membres "à la solidarité", via le **dispositif pour une réaction politique en situation de crise (IPCR)**. Son but : permettre un meilleur partage de l'information entre les gouvernements.

Dans cette optique, les institutions européennes disposent de plusieurs outils, notamment du **Mécanisme contre les menaces transfrontières graves pour la santé dans l'UE**, mis en place en 2013 après l'épidémie de H1N1 de 2009 et du **Système d'alerte et de réponse pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles**. C'est aussi dans un objectif de coordination que le Conseil européen s'est réuni en visioconférence le 10 mars dernier, et à nouveau mardi 17 mars. Le 6 mars dernier, les 27 ministres de la Santé s'étaient également rassemblés dans le même esprit.

En parallèle de la coordination intergouvernementale, l'action européenne est appuyée par plusieurs agences consacrées à la santé. En 2001, l'UE a par exemple créé un **Comité de sécurité sanitaire**, qui a, par le passé, permis d'élaborer une stratégie de vaccination européenne pour freiner l'épidémie de peste porcine. Le **Centre européen de prévention et de contrôle des maladies** évalue quant à lui les risques sanitaires, à la manière d'une OMS européenne. Il a ainsi consolidé les données épidémiologiques européennes et permis de mieux évaluer les risques, tant en termes de propagation du virus d'un individu à l'autre qu'en termes de conséquences sur les systèmes de santé nationaux. La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a d'ores et déjà annoncé qu'il serait épaulé par un **comité scientifique supplémentaire**.

En s'appuyant sur les conseils scientifiques du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et sur les retours d'informations du groupe consultatif, la **Commission a publié, le 19 mars, des recommandations sur des mesures communautaires (telles que la distanciation sociale) et sur des stratégies de dépistage.**

Enfin, la Commission européenne a adopté de **nouvelles normes européennes sur les dispositifs médicaux**. L'idée est de « permettre aux fabricants de mettre sur le marché des dispositifs hautement performants destinés à protéger les patients, les professionnels de santé et les citoyens en général ». Selon la Commission, ces normes « contribueront à une procédure d'évaluation de la conformité plus rapide et moins onéreuse ». Quatre dispositifs sont concernés : les masques à usage médical, les tenues de bloc et les bonnets, les laveurs désinfecteurs, ainsi que les dispositifs de stérilisation.

2. Ajustement des règles du marché intérieur pour étendre les marges de manœuvre des Etats membres

La Commission européenne a décidé de **limiter les exportations de matériel médical hors des frontières de l'Union européenne** pour s'assurer que les kits de tests, masques, gels hydroalcooliques et autres machines d'assistance respiratoire servent en priorité à lutter contre la pandémie sur le territoire européen.

Pour agir face à la crise, l'Union européenne peut également revenir sur les règles de concurrence strictes qui régissent habituellement le marché intérieur et limitent l'interventionnisme des Etats. C'est la raison pour laquelle **la Commission a notamment considéré que la situation justifiait des aides d'Etat exceptionnelles aux entreprises en difficulté**, autorisées par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des cas majeurs comme la remédiation "à une grave perturbation de l'économie d'un Etat membre". A titre illustratif, la Commission européenne a ainsi validé plusieurs aides d'Etat, le 31 mars, comme le régime d'aides irlandais de 200 millions d'euros destiné à soutenir les entreprises qui subissent ou subiront une baisse d'au moins 15 % de leur chiffre d'affaires (avances remboursables), ou encore le régime français de 1,2 milliard d'euros destiné à soutenir les petites et microentreprises ainsi que les travailleurs indépendants.

3. Flexibilité budgétaire et soutien à la recherche et à l'innovation

D'abord, l'Union européenne a agi sur le **budget pluriannuel de l'Union européenne**, pour lequel les Etats membres doivent normalement geler des fonds en prévision de leur participation aux années à venir, selon une logique de préfinancement. La Commission européenne a ainsi annoncé vouloir dispenser les Etats membres de cette obligation, pour leur permettre de débloquer le plus rapidement possible 7,5 milliards d'euros en soutien aux hôpitaux et aux entreprises en difficulté. Cette première mesure, annoncée par Ursula von der Leyen le 10 mars, a été validée par le Parlement et le Conseil le 26 mars. Elle entre dans le cadre d'un "**fonds d'investissement en réponse au coronavirus**", dont le montant total doit atteindre, à terme, 37 milliards d'euros, dont une partie provient des fonds normalement dédiés à sa politique de cohésion.

La commissaire à la Recherche Mariya Gabriel a également précisé que **140 millions d'euros issus du programme européen de recherche Horizon Europe seraient alloués aux études pour trouver un vaccin**. L'Union européenne entend également se porter garante de prêts à hauteur de 8 milliards d'euros, dans le but de soutenir l'activité économique.

Le 20 mars, la Commission européenne a enfin annoncé qu'elle ferait preuve d'une tolérance maximale quant aux critères de convergence économiques, qui contraignent habituellement les décisions budgétaires des Etats membres. Annonce officialisée par le conseil des ministres des Finances de l'UE, qui a validé le 23 mars la **clause dérogatoire générale aux règles budgétaires** prévues dans le Pacte de stabilité et de croissance. Cette mesure d'exception **lève la limite de 3% du PIB pour le déficit public et de 60% du PIB pour la dette publique**.

4. Dispositifs d'urgence pour la protection des citoyens européens

L'Union européenne dispose enfin de dispositifs et fonds d'urgence destinés à venir en aide aux pays touchés par des crises, dont le **Mécanisme de protection civile**. Il permet à n'importe quel Etat, membre de l'Union européenne ou non, de demander l'assistance de l'UE en cas de catastrophe ou de circonstances exceptionnelles. Le Centre de coordination des réponses d'urgence s'engage alors à aider le pays en question selon les moyens que les Etats membres sont prêts à lui donner. Chacun d'entre eux est libre de participer ou non à la hauteur qu'il souhaite.

Ce mécanisme a déjà été mobilisé pour **rapatrier les citoyens européens présents dans la province de Wuhan**, en Chine, au début de l'épidémie de coronavirus, et avait également permis d'envoyer du matériel médical sur place.

Jeudi 19 mars, Ursula von der Leyen a annoncé que l'Union européenne allait "tout mettre en oeuvre" pour

organiser, via ce mécanisme, le **rapatriement par avion des citoyens européens dans leurs pays respectifs**.

5. Gestion des frontières

La Commission européenne a publié le 30 mars des **lignes directrices visant à garantir l'exercice de la libre circulation des travailleurs mobiles au sein de l'UE, en particulier ceux qui exercent des professions critiques dans la lutte contre la pandémie de coronavirus** puissent accéder à leur lieu de travail. En plus de définir des catégories spécifiques de travailleurs, les lignes directrices précisent que les Etats membres devraient permettre aux travailleurs frontaliers et saisonniers, notamment dans le secteur agricole, de continuer à franchir les frontières si l'Etat membre d'accueil autorise toujours le travail dans le secteur concerné.

En ce qui concerne les **marchandises**, la Commission a publié le 23 mars des **lignes directrices sur les voies réservées** afin de garantir la continuité et la rapidité de la circulation des marchandises sur tout le territoire de l'UE et d'éviter des goulets d'étranglement aux principaux points de franchissement des frontières intérieures de l'Union.

Enfin, l'UE a proposé une **restriction temporaire sur les déplacements non essentiels à destination de l'UE pour une durée de 30 jours** qui a été approuvée par les chefs d'Etat le 17 mars, des exemptions étant accordées à certaines catégories de voyageurs. La Commission a également publié des orientations invitant les Etats membres à **soutenir les opérations de fret aérien** pendant la crise du coronavirus, afin d'assurer la continuité des transports essentiels, **notamment pour les fournitures médicales et le personnel médical**.

6. Lutte contre la désinformation sur les réseaux sociaux

La Commission européenne est en contact étroit avec les plateformes de médias sociaux, qui ont pris des **mesures pour favoriser les contenus faisant autorité et pour rétrograder ou supprimer les contenus trompeurs, illicites et préjudiciables**, par exemple les théories du complot relatives à l'origine du virus ou à sa propagation prétendument intentionnelle. Les institutions de l'UE et les Etats membres collaborent étroitement à cet effet, y compris au moyen du système d'alerte rapide créé en mars 2019, ainsi qu'avec les partenaires internationaux membres du G7 et de l'OTAN.

◆ Désaccord politique entre les chefs d'Etat et de gouvernement sur le possible recours à des « coronabonds »

Les 27 chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE se sont réunis le 26 mars pour discuter des actions menées par l'UE pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ainsi que d'éventuelles prochaines initiatives pour prendre des mesures de plus grande ampleur pour soutenir les économies et atténuer les problèmes sociaux et en matière d'emploi.

En amont de la réunion, **9 Etats membres de l'UE dont la France, l'Italie et l'Espagne ont plaidé pour la mise en place d'euro-obligations liées au contexte du Covid-19** intitulées « coronabonds » et devant permettre la mise en place d'un instrument de dette commune émis par une institution européenne pour lever des fonds sur le marché et impliquant que chacun des 19 Etats membres de la zone euro serait responsable solidairement de la dette publique émise dans le contexte du coronavirus. **Cette initiative a été toutefois mise en échec par l'opposition de l'Allemagne et des Pays-Bas notamment.** Les pays réfractaires aux coronabonds seraient partisans d'une mobilisation du **mécanisme européen de stabilité (MES)**. Doté de 410 milliards € et mis en place après la crise de 2008, le MES est un dispositif d'aides sous conditions, accordées en contrepartie de plans d'austérité de la part des pays bénéficiaires, comme ce fut le cas en Grèce, au Portugal et en Irlande.

En guise de compromis, le Conseil européen a invité l'Eurogroupe à présenter de nouvelles propositions dans un délai de deux semaines. Les ministres des finances de la zone euro se réuniront le mardi 7 avril, par visioconférence, afin de trouver un terrain d'entente, avant un prochain Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement.

◆ Quelles mesures prises côté BCE ?

La Présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, **a d'abord annoncé le 12 mars des mesures pour faciliter le financement des banques et un plan de 120 milliards € de rachat d'actifs pour soutenir l'activité économique.**

Face à l'aggravation de la crise économique et le risque de manque de liquidités, la BCE **a ensuite décidé le 18 mars de lancer jusqu'à la fin de l'année 2020 un « programme d'achat d'urgence contre la pandémie » de 750 milliards €, pour acquérir des obligations d'Etats et d'entreprises.** Ce sont donc 870 milliards €, auxquels s'ajoutent 20 milliards € mensuels du programme d'achats, (relancé le 1er novembre 2019), qui vont être consacrés par la

BCE au maintien de l'activité économique dans la zone euro.

Ces mesures représentent 7,3% du PIB de la zone euro. C'est un soutien sans précédent et d'une ampleur exceptionnelle.

De son côté, la **Banque européenne d'investissement (BEI) a proposé un plan de 40 milliards € de financements pour les entreprises européennes**, par des prêts-relais, des suspensions de remboursement de crédits et diverses mesures pour les problèmes de liquidité et de fonds de roulement.

◆ Déclaration du CESE européen en faveur d'une flexibilité budgétaire et du maintien des niveaux d'emploi

Le Comité économique et social européen a adopté, le 17 mars, une déclaration dans laquelle il estime, face à la pandémie du Covid-19, **« tous les gouvernements devraient pouvoir déployer les mesures qui s'imposent, quel que soit leur niveau d'endettement actuel. »**

Pour le CESE, les institutions de l'UE et les Etats « devraient proposer des **politiques claires d'aide aux entreprises afin de préserver les niveaux d'emploi actuels** et de garantir que les citoyens pourront retrouver leur emploi une fois la pandémie passée. ».

Par ailleurs, le CESE a salué l'initiative d'investissement de l'UE en réaction au coronavirus, mais **demande un plan d'investissement européen de plus grande envergure**, et a souligné la nécessité de prêter une plus grande attention aux **travailleurs et entreprises particulièrement vulnérables**, en particulier les entreprises sociales à but non lucratif, les organisations de la société civile, les travailleurs employés selon des formules atypiques ou inhabituelles, les travailleurs indépendants et les travailleurs précaires.

En outre, le CESE a estimé en outre qu'il convenait de prévoir un soutien financier accru afin de **mettre en réseau, de coordonner et de faire communiquer** à l'échelon de l'Union européenne les **services sociaux, sanitaires et ceux chargés de la gestion des crises** des organisations, des institutions et des Etats membres concernés.

Sources : Site web de la Commission européenne, dépêches AEF, touteleurope.fr, Liaisons Sociales Europe, IR Share, Fondation Robert Schuman, Notre Europe, CESE européen

La CEC souligne la responsabilité importante des cadres des secteurs public et privé dans la gestion de la crise liée au Coronavirus.

Pour la CEC, « les cadres dans les secteurs publics et privés ont une responsabilité importante dans la gestion de la situation actuelle : gestion des risques, établissement de modes de travail alternatifs et sûrs, former les collaborateurs pour répondre aux enjeux et être à l'écoute de leurs besoins. ».

Pour accompagner au mieux les cadres européens dans ce contexte, la CEC collecte des informations auprès de ses adhérents sur les mesures prises dans les différents Etats membres afin de publier prochainement une édition spéciale du « Managers' Trends Report » accessible au public.

La CEC rappelle également l'importance fondamentale de soutenir un système de santé publique « préventif, inclusif et rentable qui fournit des soins de qualité à tous », en tant que pilier du modèle social européen.

Enfin, dans le contexte de la nouvelle stratégie industrielle de l'UE, la CEC souligne l'importance pour l'Europe de garantir l'autonomie de l'économie de l'UE dans les domaines stratégiques que sont les équipements médicaux et les produits pharmaceutiques.

La CEC a, dans un second temps, publié une lettre adressée aux cinq présidents européens appelant à « la solidarité financière » en amont de la deuxième réunion décisive l'Eurogroupe sur les mesures économiques à adopter. La CEC a par ailleurs souligné « l'importance que de telles mesures soutiennent la reprise de manière durable, avec l'aide des partenaires sociaux en tant qu'acteurs de l'activité économique. »

La CFE-CGC contribue activement aux travaux engagés par la CEC dans le cadre de cette crise. La CFE-CGC répondra notamment à l'enquête portant sur les mesures nationales engagées par les Etats membres.

► **En savoir +**

<https://www.cec-managers.org/fr/coronavirus-responsabilite/>
Lettre aux cinq présidents : <https://www.cec-managers.org/fr/solidarite-coronavirus/>

La Confédération européenne des syndicats (CES) et les organisations d'employeurs BusinessEurope, CEEP et SMEunited ont adopté une déclaration sur l'urgence liée au Covid-19.

Dans leur déclaration du 16 mars 2020, les partenaires sociaux européens soutiennent les initiatives prises par les institutions européennes.

Ils invitent les gouvernements à approuver les mesures proposées par la Commission européenne,

notamment les initiatives visant à encourager les dépenses et les investissements des Etats membres, en particulier pour renforcer le personnel, les équipements et les moyens des services de santé nationaux, des systèmes de protection sociale et des autres services d'intérêt général. Ils approuvent aussi la mobilisation des fonds structurels et autres fonds de l'UE non utilisés pour aider les Etats membres à assurer un soutien financier et un maintien des revenus des travailleurs touchés par le chômage ou la suspension de leur travail, « y compris les travailleurs atypiques et les indépendants ».

Une autre déclaration commune de ces partenaires sociaux européens a été publiée le 24 mars, dans laquelle ils demandent, entre autres, aux Etats membres d'approuver les propositions de la Commission.

► **En savoir +**

https://www.etuc.org/sites/default/files/document/file/2020-03/20200316-%20Joint%20message%20of%20the%20Social%20Partners%20on%20Covid%2019%20Emergency_1.pdf

La CES publie des notes sur les droits des travailleurs dans le cadre de la crise du Covid-19.

La CES publie des « Briefing notes » relatives aux mesures nationales en matière de droit du travail et de sécurité sociale en réaction à l'impact de la crise du Covid-19 sur les marchés du travail, les travailleurs et les citoyens dans l'UE.

Ces documents reprennent les mesures adoptées par les pays de l'UE ou les partenaires sociaux pour atténuer les effets de la crise sur le marché du travail. Ce panorama non exhaustif, en raison du caractère évolutif de la situation, présente les mesures nationales, y compris les congés spéciaux, prises dans le but d'éviter les licenciements collectifs ou individuels.

Le 30 mars, la CES a également :

- **Demandé la suspension du versement des dividendes pendant la crise :** « dans ces circonstances extraordinaires, la CES estime que les grandes entreprises doivent placer les intérêts de leurs travailleurs et de l'économie au-dessus de ceux des actionnaires en utilisant l'argent disponible pour protéger les emplois et les salaires. »
- **Adressé une lettre ouverte aux institutions européennes** demandant des Mesures d'urgence pour sauver des emplois et protéger les droits des travailleurs dans l'Union européenne.

► **En savoir +**

Briefing notes : <https://www.etuc.org/en/publication/covid-19-watch-etuc-briefing-notes>
Lettre ouverte : <https://www.etuc.org/en/document/letter-sent-eu-institutions-emergency-measures-save-jobs-and-protect-workers-rights>

◆ CE européens

Le premier impact de la pandémie du Covid-19 sur les CE européens s'est traduit par la suppression de toutes les réunions physiques.

La CFE-CGC a sollicité ses adhérents membres de Comités d'entreprise européens pour établir un premier état des lieux des actions prises via les CEE.

▪ SCOR

Le 5 Mars 2020, l'entreprise réalisait, sans délai de prévenance, une mise en télétravail contraint, une fermeture complète de l'ensemble de ses bureaux dans le monde par un simple message la veille vers 18h. 2900 collaborateurs étaient concernés dont environ 1600 en Europe, dont 800 à Paris auxquels il faut ajouter les prestataires. L'opération a été très positive et a permis d'ajuster les bandes passantes internet des réseaux sécurisés de l'entreprise.

Le 10 mars 2020, l'ensemble des sites européens (9 pays) ont été mis en télétravail total, avec fermeture des bureaux.

Le Secrétaire du CEE a organisé lundi 16 mars 2020 une conférence téléphonique avec les 21 représentants européens titulaires ou suppléants, qui a démontré l'absence de point critique malgré la gêne occasionnée par la suppression de nombreuses réunions reprogrammées par visioconférence.

L'un des effets positifs est que le bureau Italien qui se voyait refuser l'octroi du télétravail contrairement à tous les autres bureaux du groupe en Europe a été contraint par les autorités italiennes dès le début du confinement à le mettre en place. Le constat est très positif de la part du management et des salariés.

En revanche, l'un des effets négatifs est l'impossibilité de participer physiquement à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra probablement à huis clos par Skype. Cela entraîne de fait la possibilité de participer pleinement à cet exercice démocratique.

Le problème majeur reste que le CE Européen est pour l'heure totalement non informé des conséquences directes de la crise sur les titres en bourse ainsi que les actifs gérés qui doivent pourtant avoir subi un choc important.

▪ REXEL

Sur la demande de représentants au CEE, la Direction des ressources humaines du groupe a réuni en visioconférence l'ensemble des membres du CEE, titulaires et suppléants pour la première fois le 17 mars 2020. Une seconde séance s'est tenue le 27 mars.

Lors de la première réunion, les membres du CEE ont obtenu peu d'information de la Direction sur des mesures communes au niveau européen, bien qu'un suivi soit effectué quotidiennement par un « staff de crise » au niveau du Groupe.

La première réunion a principalement permis de faire un état des lieux au niveau des Etats membres de l'UE et avec la présence des collègues du Royaume-Uni. Les membres du CEE regrettent néanmoins l'absence de correspondant en Italie, mais cette situation date depuis près d'un an et n'est pas liée à la pandémie de COVID-19.

Lors de la première étape de confinement en France, la principale mesure a été la mise en télétravail massive des salariés. Malgré l'absence d'accord de Télétravail refusé par le Groupe depuis 2015, plus de 2000 personnes ont été mises en télétravail en l'espace de 2 jours, avec la consigne pour certains salariés d'emporter leur poste fixe. Des mesures similaires ont été prises dans d'autres pays. La semaine précédente, plusieurs pays avaient fait stopper les déplacements et sorties du pays.

Concernant l'organisation du travail, un maintien d'activité est préservé sur les agences et les centres logistiques, avec réajustement chaque semaine du nombre de salariés mobilisés en fonction de l'activité résiduelle.

En termes d'outils, les membres du CEE peuvent communiquer en permanence à distance via les outils collaboratifs préexistants de l'entreprise, dont un SharePoint dédié au comité.

▪ BNP Paribas

Le Bureau du Comité européen de groupe (CEG) s'est réuni par visioconférence le 2 avril 2020 pour faire le point sur la situation dans les différents pays du groupe.

Le constat est celui de mesures différenciées, même si partout dans le monde, le télétravail a été organisé très rapidement. Ce point positif pour la protection de la santé des salariés est à souligner. En revanche, la question de la fermeture des agences bancaires ou d'un fonctionnement uniquement sur rendez-vous, demandée par les représentants du personnel a fait l'objet de nombreuses discussions avant d'obtenir des mesures partielles de la Direction dans ce sens. Par ailleurs, malgré un point informatif quotidien avec la Direction, les membres du Comité constatent un dialogue social de qualité inégale en Europe et pas toujours dans le sens attendu.

Plus généralement, IR Share a recensé les principales actions prises au sein des CEE.

1. Assurer la continuité des instances

Après l'annulation des réunions physiques et des déplacements internationaux (Axa, Generali), des plénières prévues en mars (Coca-Cola European Partners, Korian, Merck) ou des réunions de négociation (Worldline) ou de renégociation (Generali), les CE européens ont cherché les moyens d'assurer la continuité des instances.

Le recours à la visio-conférence et aux conférences téléphoniques tend à se généraliser pour les réunions de comité restreint ou bureau (Axa), mais aussi pour les groupes de travail dédiés à la santé et à la sécurité (LafargeHolcim) voire même pour la plénière du CE européen (Airbus SE, Merck). Certaines réunions se tiennent avec un service d'interprétariat (Airbus SE, Axa, LafargeHolcim, Merck) d'autres sans interprète (Generali, Veolia).

Le rythme des réunions est variable, deux fois par semaine entre le bureau (composé du secrétaire et du secrétaire adjoint) du CE européen de Generali et la direction, au moins une fois par semaine le CE européen d'Airbus et la direction du groupe sans compter les échanges quotidiens entre membres du bureau (BNP Paribas) ou entre le secrétaire et la direction (Solvay). Les membres des comités recourent aussi aux réseaux sociaux. Un groupe WhatsApp a été mis en place en janvier par les membres du comité restreint de Generali. Chez Lhoist, les membres du CE européen ont eu recours à un groupe Facebook privé pour un premier échange.

2. Faire circuler l'information

L'objectif premier des instances est de permettre une circulation de l'information au sein des représentants du personnel et de suivre la situation dans les différents pays. « J'essaye de mettre en place un suivi des mesures prises dans chaque pays », précise la secrétaire du CE européen de LafargeHolcim. Les

visio-conférences avec les délégués locaux des entités européennes permettent « de s'assurer, explique la secrétaire adjointe du CE européen d'Axa, que les mesures appliquées par le groupe permettent aux salariés d'être suffisamment protégés tout en gardant une activité professionnelle souhaitable pour la pérennité de l'entreprise et de l'emploi ». De son côté, le bureau du CE européen de Generali a élaboré un fichier Excel adressé au comité restreint pour identifier certaines actions mises en place dans les Business Units. Une fois le fichier rempli, il sera adressé à tous les membres du CE européen pour faire un tour exhaustif de tous les pays. Le tout sera ensuite étudié puis remis à la RH centrale avec les commentaires sur des améliorations de coordination à apporter. Dans la même idée, le bureau du CE européen de Safran a mis en place un questionnaire transmis à l'ensemble des membres du CE européen afin de savoir régulièrement ce qui se passe chez eux.

Le CE européen peut aussi faire remonter les inquiétudes des salariés européens auprès de la direction. Le secrétaire du CE européen du groupe de construction Eiffage a ainsi adressé un courrier à la direction, le 16 mars, l'interrogeant « sur son intention de mettre en place des mesures plus adaptées de protection et de soutien à son personnel quel que soit son périmètre ».

3. Suspendre les restructurations

Parmi les mesures concrètes, il faut souligner l'accord intervenu, le 19 mars, entre le CE européen d'Unilever et le PDG du groupe, selon lequel la restructuration prévue, qui aurait pu entraîner des fermetures d'usines, sera suspendue pendant la durée de la crise liée au Covid-19.

De même, le CE européen du groupe Verizon a obtenu la suspension de toutes les réorganisations en cours, au moins jusqu'au 1er juin.

Source : IR Notes 138 – 25 mars 2020, Dossier « Comités d'entreprise européens ».

◆ La situation en Hongrie au centre des préoccupations

Lundi 30 mars, le parlement hongrois a voté en faveur d'une prolongation de l'état d'urgence afin de lutter contre l'épidémie de coronavirus. Le Premier ministre Viktor Orbán, dans le viseur de la Commission européenne depuis plusieurs années pour ses manquements à l'Etat de droit, dispose désormais de pouvoirs étendus pour une durée indéterminée.

Le texte de loi, promulgué par le président de la République Janos Ader, accorde au chef du gouvernement Viktor Orbán "le pouvoir de légiférer par ordonnance, donc sans contrôle des députés, dans tous les domaines et ce pour une durée indéterminée". Plusieurs organisations de défense des droits civiques s'inquiètent de ses conséquences, notamment sur la liberté de la presse déjà mise à mal dans le pays depuis plusieurs années.

Cette situation inquiète au sein de l'Union européenne. En effet, plusieurs voix se sont élevées pour mettre en garde sur les potentielles implications de cette loi, à la fois au regard des droits fondamentaux que du droit de l'Union.

Toutleurope, 31 mars 2020

◆ La crise du Covid-19 instrumentalisée pour diminuer les protections garanties par le droit du travail dans au moins 3 Etats membres

Croatie

La Croatie tente d'accroître les pouvoirs de l'employeur

En Croatie, selon des deux organisations syndicales affiliées à la Confédération européenne des syndicats (CES), le ministre du Travail a préparé un projet de loi pour modifier la législation du travail pendant la période de la pandémie pour permettre aux employeurs de « temporairement » réduire : les salaires jusqu'au niveau du salaire minimum ; le montant des indemnités à verser en cas de licenciement lié à la crise de Covid-19 ou encore la durée du travail (avec une diminution proportionnelle de la rémunération). L'employeur pourrait aussi imposer, sans préavis, la prise de 15 jours de congé et se dispenser de consulter le comité d'entreprise sur ces mesures.

Après l'envoi d'un courrier le 27 mars pour dénoncer ce projet, Luca Visentini, le secrétaire de la CES a

annoncé, le 28 mars, que le gouvernement croate avait renoncé à ce texte.

Pologne

La Pologne s'en prend aux partenaires sociaux

En Pologne, l'ensemble des partenaires sociaux qui siègent au sein du Conseil du dialogue social, une instance consultative indépendante à laquelle participent les huit organisations patronales et syndicales représentatives, ont protesté, le 28 mars, contre « une attaque » des autorités contre l'indépendance de cette instance et l'autonomie des organisations de partenaires sociaux, sous le couvert de mesures de lutte contre le Covid-19.

Selon les signataires, la nouvelle loi sur la lutte contre Covid-19, adoptée le jour même par la chambre basse, contient une disposition autorisant le Premier ministre à démettre de leur fonction les membres du Conseil du dialogue social, à la demande de leur organisation ou, pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, sans leur accord. « Il est difficile d'expliquer les raisons de l'adoption d'une telle réglementation et le moment choisi par le gouvernement », dénoncent les organisations.

Hongrie

La Hongrie déroge au droit du travail

En Hongrie, avant l'adoption de la loi, le 30 mars, permettant au gouvernement de Viktor Orbán, de légiférer par ordonnances dans le cadre d'un état d'urgence à durée indéterminée, le gouvernement a adopté le décret 47/2020 dont l'article 6, paragraphe 4, permet à l'employeur de déroger, dans un sens favorable ou défavorable au salarié, à toutes les dispositions du code du travail par un accord entre les parties. Selon certains experts, l'accord dérogatoire pourrait donc même être contraire aux droits constitutionnels et à la législation de l'Union européenne.

Liaisons Sociales Europe, 2 avril 2020

◆ Les mesures prises par les Etats membres

ETAT MEMBRE	MESURES DE CONFINEMENT	PRINCIPALES MESURES SOCIALES	GARANTIE D'ETAT sur les prêts et prêts publics aux entreprises chiffrés
Allemagne	La Bavière et la Sarre depuis le 20 mars	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Législation adoptée en mars 2020 et valable jusqu'en décembre 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge partielle ou totale des contributions de sécurité sociale - Extension du dispositif de chômage partiel aux travailleurs intérimaires 	1100 milliards d'euros et enveloppe illimitée de crédits garantis par l'Etat, soit le plus grand programme de relance économique du pays depuis l'après-guerre
Autriche	Oui	<p>▪ Mesures législatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 400 millions d'euros pour le chômage partiel dans le cadre du nouveau «fonds de crise Corona» - Le temps de travail peut être réduit à zéro, ce qui signifie que les entreprises peuvent renvoyer leurs employés chez eux et les garder sous contrat 	38 milliards d'euros de « fonds de crise »
Belgique	Oui depuis le 18 mars	<p>▪ Mesures législatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'indemnité de chômage partiel de 65% à 70% du salaire journalier brut des travailleurs, avec un supplément journalier de 5,63 € pour les cas de «force majeure» et de 2,00 € pour les «motifs économiques». - Par ailleurs, afin d'éviter les délais d'attente excessifs pour la création d'un nouveau dossier auprès de l'ONEM (office national de l'emploi) et donc une perte de revenus potentiellement importante, le gouvernement a également proposé le versement immédiat d'une somme forfaitaire de € 1 450, qui sera ensuite déduit du montant réel de l'indemnité finalement versée. - Indépendants : revenu de remplacement, appelé «droit de transition» : 1 266 € par mois (1 582,46 € par mois pour les travailleurs avec personnes à charge). - Entreprises et travailleurs indépendants peuvent différer le paiement des contributions sociales et fiscales. 	Moratoire sur la dette et les intérêts des entreprises et des ménages jusqu'à fin 2020
Bulgarie	Tous les commerces non essentiels sont fermés	<p>▪ Dispositif de chômage partiel toujours en discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chômage partiel jusqu'à 3 mois à hauteur de 60% A1:A5du salaire. - Paiement des contributions sociales et fiscales différé. 	
Chypre	Oui depuis le 24 mars	<i>Informations non disponibles à ce jour</i>	
Croatie	Etablissements scolaires fermés depuis le 16 mars, pour au moins 2 semaines	<i>Informations non disponibles à ce jour</i>	590 millions d'euros investis par la Banque centrale pour favoriser l'activité des entreprises
Danemark	A compter du 13 mars, toute personne travaillant dans des fonctions non essentielles dans le secteur public doit rester à la maison pour deux semaines,	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Modalités plus flexibles pour l'utilisation du système de chômage partiel.</p> <p>▪ Accord tripartite du 14 mars 2020 :</p>	13 milliards d'euros d'investissements

	les travailleurs du secteur privé sont invités à travailler depuis chez eux. Tous les établissements d'enseignement sont fermés pendant deux semaines. Les commerces non essentiels sont fermés	<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions prévues par l'accord seront en vigueur du 9 mars au 9 juin 2020 - Pour les salariés à temps plein : 75% du salaire, maximum 23 000 DKK (environ 3 000 EUR) par mois - Pour les indépendants à temps plein : 90% du salaire, maximum 26 000 DKK (environ 3 500 EUR) par mois. - L'entreprise s'abstient de licencier ses salariés pour motif économique pendant la durée du dispositif de chômage partiel 	
Espagne	Oui depuis le 14 mars	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Le 17 mars, le gouvernement a adopté une nouvelle loi assouplissant de nombreuses dispositions relatives au chômage partiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Simplification de la procédure de mise en œuvre et raccourcissement du délai de consultation des employés à 7 jours; - Le régime de licenciements temporaires lié au Covid-19 sera considéré comme une «force majeure», donc les employés recevront jusqu'à 70% du salaire brut (plafonné à 1 098 EUR par mois). - Pour les situations de travail réduites, les entreprises paieront le salaire pour le temps travaillé et les services publics de l'emploi paieront le reste. - L'Etat prend en charge les contributions pour les TPE et PME, et 50% des contributions pour les entreprises de 50 salariés ou plus. - Une condition préalable pour que l'État couvre les contributions est que l'entreprise conserve au moins le même niveau d'emploi pour les six mois qui suivront la reprise de ses activités économiques. 	17 milliards d'euros d'investissements directs et 100 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat
Estonie	Activités culturelles et sportives suspendues, écoles et universités fermées	<i>Informations non disponibles à ce jour</i>	Moratoire sur la dette et les intérêts des entreprises et des ménages jusqu'à fin 2020
Finlande	Fermeture des écoles et des universités, interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes, fermeture des lieux publics et annulation des événements culturels et sportifs.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs indépendant ont désormais accès aux allocations de chômage pendant les crises - Une partie des cotisations de sécurité sociale est prise en charge par l'Etat 	5 milliards d'investissements directs, 3 milliards de prêts aux entreprises garantis
France	Oui depuis le 17 mars	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Outre le « projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 » du 18 mars, un nouveau décret sur le chômage partiel a été publié le 26 mars :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du calcul de l'allocation aux des entreprises - Les employés qui travaillent en forfait jours seront désormais éligibles au chômage partiel, si le nombre le nombre d'heures de travail diminue - La durée du chômage partiel est doublée de 6 à 12 mois 	345 milliards d'euros directement investis et enveloppe illimitée de crédits garantis par l'Etat
Grèce	Oui depuis le 23 mars	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Le 18 mars, le gouvernement a annoncé les mesures suivantes de soutien aux PME et maintien de l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocation de 800 €, début avril pour tous les travailleurs dont les contrats de travail n'ont pas été renouvelés, et pour ceux qui sont placés sous dispositif de chômage partiel - L'Etat prendra en charge les allocations de sécurité sociale, les pensions et les frais de santé pour ces les salariés ainsi que leurs contributions sociales - Pour toutes les personnes en quarantaine, les paiements d'impôts seront suspendus pendant quatre mois - Toutes ces mesures s'appliqueront également aux travailleurs indépendants 	5 milliards d'euros d'investissements directs, dont une partie financée par la Commission européenne

Hongrie	Fermeture des écoles et des établissements publics liés à la culture et au divertissement.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Le 16 mars, le Premier ministre Viktor Orbán a annoncé une série de mesures économiques pour soutenir les entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exonération des charges sociales pendant cette période pour les secteurs les plus touchés par la pandémie, comme le tourisme, les restaurants, lieux de divertissement, sports, services culturels et transport ; - Assouplissement de la réglementation du travail. 	Moratoire sur la dette et les intérêts des entreprises et des ménages jusqu'à fin 2020
Irlande	Le 12 mars, le gouvernement a annoncé la fermeture de toutes les écoles jusqu'au 29 mars et a recommandé l'annulation des rassemblements à l'intérieure de plus de 100 personnes et des rassemblements en plein air de plus de 500 personnes.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Le nouveau régime de soutien du revenu adopté le 24 mars comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une subvention salariale temporaire aux entreprises : 70% du salaire net, jusqu'à 410 € par semaine (38 000 EUR net par an) et jusqu'à 350 EUR pour un salaire net annuel entre 38 000 et 76 000 EUR - Les salariés doivent recevoir 100% de leur salaire normal pendant toute la période de la subvention - Les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la crise reçoivent une indemnité de chômage renforcée de 350 € par semaine - La même indemnité de chômage d'urgence de 350 € par semaine est prévue pour les indépendants - Ce dispositif devrait durer 12 semaines 	
Italie	Oui depuis le 10 mars	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Le 16 mars 2020, le gouvernement a adopté un projet de loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension du champ d'application du CIGO et du CIGS à tous travailleurs, tous les secteurs et toutes les régions et il inclut les entreprises de moins de cinq employés ; pendant une durée de 9 semaines. - Congé parental extraordinaire de deux semaines payé à 50% du salaire pour un parent et seulement pour les enfants de moins de 12 ans. Pour les enfants âgés 12-16 le congé peut encore être pris mais sera non payé. Alternativement, les familles ont droit à 600 € pour la garde d'enfants. Ces mesures s'appliquent également aux travailleurs indépendants. - Indemnité versée aux travailleurs indépendants de 600 € exonérés de taxes pour le mois de mars. Un fonds spécifiques de 300 millions d'euros spécifiques est également mis en place pour les travailleurs non-éligibles à cette indemnités, comme les professions libérales. <p>▪ Accord dans le secteur bancaire :</p> <p>Le 16 mars les syndicats et employeurs du secteur bancaire ont adopté un accord qui définit des procédures pour contenir la propagation du coronavirus et protéger les travailleurs sur le lieu de travail.</p>	25 milliards d'euros directement investis et 340 milliards levés sur les marchés " par effet de levier " annoncés par le ministre de l'Economie
Lituanie	Les établissements scolaires sont fermés, demeurent ouverts les commerces alimentaires et pharmacies.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de chômage partiel : 40% par l'employeur + 60% par l'Etat. De plus, il existe une liste de secteurs pour lesquels l'Etat indemnise 90% et l'employeur 10%. 	5 milliards d'euros d'investissements directs, soit 10% du PIB national
Lettonie	Ecoles et universités fermées depuis le 13 mars. Toutes les programmations culturelles, sportives et parascolaires sont interrompues et les manifestations publiques sont interdites. Les rassemblements spontanés ne doivent pas excéder 50 personnes.	<i>Informations non disponibles à ce jour</i>	Moratoire sur la dette et les intérêts des entreprises et des ménages jusqu'à fin 2020
Luxembourg	Oui	<i>Informations non disponibles à ce jour</i>	

Malte	Ecoles, universités et garderies fermées du 13 au 20 mars. À compter du 17 mars, tous les bars, restaurants, clubs et cinémas sont fermés.	<i>Informations non disponibles à ce jour</i>	
Pays-Bas	Les établissements scolaires, crèches et tout lieu de restauration, ainsi que les salles de sport sont fermés du 15 mars au 6 avril.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Depuis le 17 mars 2020, le régime de chômage partiel existant a été remplacé par un nouveau régime temporaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sont éligibles les sociétés qui prévoient une perte de chiffre d'affaires d'au moins 20 % - Les allocations des entreprises dépendent de la taille de la perte de chiffre d'affaires - 90% du salaire si la perte est de 100 % - 45% pour couvrir une perte de 50 % - 22,5% du salaire si la perte est de 25 % - Ce dispositif s'applique également aux travailleurs temporaires et au personnel employé avec des contrats zéro heure 	Entre 10 et 20 milliards d'euros d'investissements directs, étalés sur les mois de mars, avril et mai 2020
Pologne	Oui, déplacements limités au travail	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Une nouvelle loi a été adoptée le 8 mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si les revenus des entreprises baissent d'au moins 25% depuis janvier 2020 par rapport au mois précédent, l'Etat couvrira 40% du salaire moyen des salariés et l'employeur doit couvrir les 40% restants. - Pour les travailleurs indépendants, l'Etat paiera une allocation de 80% du salaire minimum (PLN 2.080, € 455). 2,2 millions de travailleurs devraient être touchés par cette mesure. - 14 jours supplémentaires de congés de garde d'enfant pour les parents qui s'occupent des enfants si les écoles restent fermées plus de deux semaines. 	47 milliards d'euros d'investissement - dont une partie financée par la Commission européenne- soit 9 % du PIB du pays
Portugal	Les rassemblements sont suspendus et les déplacements fortement réduits. Il est conseillé aux citoyens de rester chez eux.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Dispositif simplifié de chômage partiel introduit le 16 mars 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs recevront 66% de leur salaire jusqu'à 1905 € (soit trois fois le salaire minimum). 70% de ce salaire réduit seront couverts par la sécurité sociale et les 30% restants par l'employeur. - Les travailleurs peuvent être placés sous ce dispositif pendant un mois, renouvelable six fois, pour une durée maximale de six mois. 	
République tchèque	Les rassemblements de plus de 30 personnes sont interdits, ainsi que les événements culturels. Les restaurants sont fermés entre 20 h et 6 h.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les salariés des entreprises fermées par arrêté gouvernemental, qui constituent la majorité des établissements de services (théâtres, installations sportives, magasins hors alimentation et pharmacies, etc.) perçoivent une compensation salariale intégrale, le gouvernement verse 80% aux employeurs. - Les employeurs qui ne peuvent pas produire parce qu'au moins 30% de leurs employés ne peuvent pas venir travailler parce qu'ils sont mis en quarantaine ou s'occupent d'enfants seront entièrement indemnisés. 	Série de prêts à taux zéro
Roumanie	Oui depuis le 25 mars	<p>▪ Mesures législatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas où le travail / la production doit être arrêtée, à l'exception du cas de chômage technique, la rémunération est au moins 2/3 du salaire de base par unité de temps établie, mais pas moins que le salaire minimum. - En cas d'impossibilité temporaire de poursuivre l'activité pour des raisons économiques, l'employeur peut annoncer du chômage partiel, avec le versement d'une allocation qui ne peut être inférieure à 75% du salaire de base. 	Taxe annuelle sur les entreprises repoussée d'un mois et suspension des autres charges
Slovénie	Fermeture d'établissement scolaire, des lieux publics et des commerces. Les transports en commun sont suspendus.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Nouveau régime de chômage partiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs reçoivent 80% de leur salaire calculé comme la moyenne des trois derniers mois - 60% des coûts salariaux sont couverts par l'employeur et 40% par l'Etat 	

		- La durée maximale de ce dispositif de chômage partiel est de 3 mois	
Slovaquie	Les commerces non essentiels et les écoles sont fermés pour 14 jours.	<i>Informations non disponibles à ce jour</i>	Série de prêts à taux zéro
Suède	Le gouvernement a interdit tous les rassemblements de plus de 500 personnes.	<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Le 7 avril 2020, le gouvernement suédois a présenté une législation sur le chômage partiel avec des subventions largement augmentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de rémunération des employés dépend de la réduction du temps de travail : <ul style="list-style-type: none"> (1) 96% avec une réduction de 20% du temps de travail (2) 94% avec une réduction de 40% du temps de travail (3) 92,5% avec une réduction de 60% du temps de travail - L'Etat prend en charge 75% des contributions patronales sur les salaires. <p>▪ Accords collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs accords ont été signés depuis le 16 mars, notamment les partenaires sociaux des secteurs de l'hôtellerie et des transports 	45 milliards de prêts garantis par l'Etat aux entreprises
Royaume-Uni		<p>▪ Mesures législatives :</p> <p>Introduction du « Coronavirus Job Retention Scheme » applicable à toutes les entreprises britanniques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge d'une partie du salaire des employés qui auraient autrement été licenciés pendant cette crise : 80% du salaire du salarié, jusqu'à £2,500 par mois. - Le gouvernement a annoncé prendre en charge également 80% des gains des travailleurs indépendants jusqu'à un plafond de 2 500 £ par mois. Cela s'applique à partir de juin 2020 pendant trois mois à tous les travailleurs indépendants gagnant jusqu'à 50 000 £ par an. 	

Sources consultées et reprises pour la réalisation de ce tableau : ETUI, IndustriALL, Touteurope, Fondation Robert Schuman

[Pour consulter le détail des mesures sanitaires prises par chacun Etats membres – Fondation Shchuman : https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/divers/decisions-sanitaires-des-etats-membres.pdf](https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/divers/decisions-sanitaires-des-etats-membres.pdf)

[Pour consulter le détail des décisions économiques prises par chacun des Etats membres – Fondation Schuman : https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/divers/decisions-economiques-des-etats-membres.pdf](https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/divers/decisions-economiques-des-etats-membres.pdf)

[Pour consulter l'observatoire des mesures sociales en matière de chômage partiel prises par chacun des Etats membres – ETUC / ETUI : https://www.etuc.org/sites/default/files/press-release/file/2020-03/Covid_19%20-%20Briefing%20Short%20Time%20Work%20Measures%20.pdf](https://www.etuc.org/sites/default/files/press-release/file/2020-03/Covid_19%20-%20Briefing%20Short%20Time%20Work%20Measures%20.pdf)

◆ La Commission européenne a lancé début mars une large campagne pour lutter contre le travail non-déclaré

La Commission européenne a lancé, le 2 mars, une première campagne européenne en faveur du travail déclaré en partenariat avec la plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré, mise en place en 2016, qui doit prochainement intégrer la nouvelle Autorité européenne du travail.

Le coup d'envoi de la campagne visant à transformer le travail non déclaré en travail déclaré est donné sur les médias sociaux (#EU4FairWork). Une semaine d'action pour le travail déclaré devait le 16 mars dans les Etats membres avec une série d'activités, notamment des inspections dans les secteurs à risque ou encore des séances d'information. La Commission adoptera également un rapport sur les activités de la -plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré, qui regroupe des autorités compétentes de tous les Etats membres et des représentants de partenaires sociaux intersectoriels à l'échelle de l'UE.

En marge du lancement de cette campagne, la Commission a dévoilé les résultats du sondage l'Eurobaromètre réalisé auprès de 27565 citoyens européens (dont 1006 en France). L'enquête Eurobaromètre rappelle que le travail non déclaré est un défi persistant dans l'UE, qui a des conséquences négatives pour les travailleurs, les entreprises et les pouvoirs publics. Selon cette enquête, un tiers des européens connaît quelqu'un qui travaille au noir (le taux est identique pour la France), avec de fortes variations entre les pays, de 59 % en Grèce, 55 % au Danemark et aux Pays-Bas, contre 13 % au Royaume-Uni.

► En savoir +

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=1299&urtherNews=yes&newsId=9568>

◆ La Commission européenne présente sa stratégie pluriannuelle pour l'égalité femmes-hommes

La Commission européenne a présenté, le 5 mars, sa stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe qui doit guider son action jusqu'en 2025. Dévoilée dans une communication, cette stratégie couvre l'ensemble des sources d'inégalité entre les femmes et les hommes ainsi que la violence à l'égard des femmes. Elle institue le principe de « l'intégration de la dimension hommes-femmes dans tous les processus et politiques de l'Union européenne ». Certaines mesures concernent plus particulièrement le marché du travail.

La proposition la plus aboutie présentée par la Commission est celle relative à la transparence des rémunérations. La Commission avait publié en mars 2014 une recommandation relative au renforcement du principe de l'égalité des rémunérations des femmes et des hommes grâce à la transparence. Au vu du peu d'effets de ce texte non contraignant, la Commission a décidé de « renforcer les droits des travailleurs à obtenir davantage d'informations sur les niveaux de rémunération » sans faire peser de charge excessive sur les entreprises. Pour cela elle ouvre « une consultation publique inclusive » et « relancera le débat avec les partenaires sociaux ». Vu le sujet, ces derniers devraient être formellement consultés afin de leur permettre de lancer une négociation, s'ils le souhaitent. Les résultats de la consultation vont nourrir des propositions de mesures contraignantes qui seront annoncées d'ici à la fin 2020. Autrement dit, aucune adoption de mesures contraignantes n'interviendra au niveau des institutions européennes avant la fin 2021 dans le meilleur des cas. Ce qui conduira les États membres à transposer ces mesures en droit national au plus tôt en 2023.

En dehors de l'initiative concernant la transparence des rémunérations, les autres mesures annoncées n'ont pas d'échéances précises.

► En savoir +

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_358

◆ La Commission européenne a présenté la nouvelle stratégie industrielle de l'Union européenne

La Commission européenne a présenté, le 10 mars dernier, une nouvelle stratégie visant à aider l'industrie européenne à mener « la double transition vers la neutralité climatique et le leadership numérique ». L'objectif est de « stimuler la compétitivité de l'Europe et son autonomie stratégique alors que l'on constate un glissement des plaques géopolitiques et un renforcement de la concurrence mondiale ». Le paquet d'initiatives comprend une série d'actions « destinées à soutenir tous les acteurs de l'industrie européenne, y compris les grandes et les petites entreprises, les jeunes entreprises innovantes, les centres de recherche, les prestataires de services, les fournisseurs et les partenaires sociaux ».

L'initiative vise aussi à actualiser la stratégie en matière de compétences pour l'Europe en 2030, avec :

- Une recommandation sur l'enseignement et la formation professionnels.
- Le lancement d'un pacte européen pour les compétences.
- Une communication relative à un cadre stratégique pour l'espace européen de l'éducation.
- Un plan d'action en matière d'éducation numérique.
- La mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, récemment adoptée.

► En savoir +

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0102&from=FR>

◆ Travailleurs des plateformes

La Commission européenne a publié, le 13 mars, une étude très complète pour analyser les conditions de travail des personnes employées par les plateformes. Ce document doit nourrir la réflexion de la Commission, qui a prévu d'organiser une conférence, en septembre, sur ce sujet afin de préparer une initiative visant à améliorer les conditions de travail des personnes travaillant dans l'économie des plateformes en 2021.

► En savoir +

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=706&furtherNews=yes&newsId=9582>

◆ Les partenaires sociaux européens ont trouvé un accord à l'issue de la négociation sur la digitalisation

Après neuf mois de discussions, les partenaires sociaux européens ont trouvé un compromis sur une version finale de l'accord-cadre autonome interprofessionnel sur la digitalisation. L'adoption formelle de cet accord aura lieu le 6 mai prochain.

◆ Semestre européen

Dans le cadre du semestre européen, la France soumettra fin avril, comme les autres pays membres, son programme national de réforme à la Commission européenne. Ce programme économique annuel, permettra notamment à la Commission européenne de faire des recommandations par pays (mi-mai) et de travailler sur ses prévisions économiques de printemps.

La CFE-CGC a pu consulter les premiers éléments de ce PNR. Il en ressort sans surprise, des réformes qui visent avant tout à assainir les finances publiques, à réformer le marché du travail, à simplifier les démarches administratives des entreprises, à favoriser la concurrence dans les services et à améliorer l'aide à l'innovation.

Parmi les réformes envisagées, la réforme des retraites semble centrale et occupe un large développement au sein de ce PNR. Concernant cette réforme nous avons notamment rappelé que sous couvert de rendre le système de retraite « plus justes et plus universel », se cache au contraire une réforme exclusivement financière dont le principal objet est de diminuer le poids des retraites dans le PIB, considéré comme une dépense publique.

Plus généralement, la CFE-CGC a alerté sur le fait que l'objectif de baisse de la dépense publique ne pouvait constituer le seul objectif de notre politique économique. L'économie française est en effet confrontée à des problèmes structurels récurrents qui nécessitent d'autres politiques. Il est notamment indispensable de mener des politiques de moyen/long terme orientées vers une amélioration de notre compétitivité hors prix (qualité, innovation...) permettant d'améliorer la compétitivité de nos entreprises de façon durable, d'accroître le potentiel de croissance de la France et ainsi d'améliorer durablement la situation de l'emploi.

Le projet de plan national de réforme a fait l'objet d'un travail d'analyse plus détaillé et une contribution écrite a été envoyée.

Face à la crise d'ampleur que connaît la communauté internationale tout entière, des voix s'élèvent pour appeler à l'unité par-delà les frontières, les nationalités et, même, par-delà la guerre.

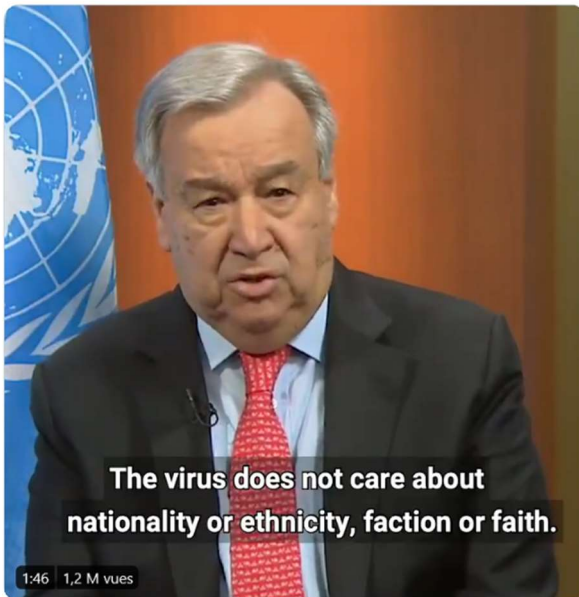


António Guterres @antonioguterres · 23 mars

Today I am calling for an immediate global ceasefire in all corners of the world.

It is time to put armed conflict on lockdown and focus together on the true fight of our lives – the #COVID19 pandemic.

bit.ly/3311h1D



1,5 k

17,5 k

39,3 k



Antonio Guterres, le Secrétaire Général de l'ONU, lance un appel pour un cessez-le-feu mondial immédiat

Si certaines tensions régionales et concurrences inter-étatiques ont été exacerbées par la crise du COVID-19, ce sont surtout les inégalités qui se font cruellement sentir. Partout, les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, les populations réfugiées ou déplacées payent le plus lourd tribut. Les conflits armés ne font que les accentuer et leur permanence empêche de lutter efficacement contre le virus. C'est le sens de la déclaration du Secrétaire Général de l'ONU pour qui le virus est un ennemi commun de l'humanité tout entière qui nous met face au « combat de nos vies ».

Il insiste particulièrement sur le fait que les pays ravagés par la guerre n'ont pas de système de santé et que les personnels soignants, peu nombreux, sont particulièrement menacés. Il est crucial de permettre la mise en place de ponts humanitaires pour aider ces pays et de favoriser la diplomatie.

Cet appel du Secrétaire Général, où domine un ton belliqueux pour appeler à une paix temporaire, fait écho à une compréhension inégale de la gravité de la pandémie par les dirigeants dans le monde. Il invite à « confiner la guerre » mais aussi les intérêts particuliers de chaque Etat : le confinement des populations ne suffira pas.

◆ OIT : le COVID-19 et le monde du travail : répercussions et réponses

Cette note présente l'évaluation préliminaire par l'OIT des possibles répercussions du COVID-19 sur le monde du travail et propose un éventail de solutions pour atténuer cet impact et favoriser une reprise forte et rapide.

1. Situation actuelle : pourquoi les marchés du travail sont-ils importants ?

Constat : La crise sanitaire s'est déjà transformée en choc pour l'économie et le marché du travail, affectant non seulement l'offre (production de biens et services) mais aussi la demande (consommation et investissement). Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, sont concernées avec, malgré tout, des secteurs particulièrement touchés : l'aviation, le tourisme, l'hôtellerie. **Dans ce contexte, les entreprises ont tendance à retarder leurs investissements, leurs achats de fournitures ou l'embauche de travailleurs.**

Perspectives d'évolution : Les perspectives économiques et la qualité et la quantité d'emplois se détériorent rapidement et une récession économique mondiale est à prévoir.

Réponse : Des réponses politiques rapides et coordonnées doivent absolument être élaborées au niveau national et mondial, avec un leadership multilatéral fort, pour limiter les effets sanitaires directs du coronavirus sur les travailleurs et leurs familles, tout en atténuant les répercussions économiques indirectes dans l'ensemble de l'économie mondiale.

→ Mesures de protection de ceux qui subissent des pertes de revenus en raison de l'infection ou d'une activité économique réduite. Cela atténuera les réticences à révéler une éventuelle infection et protégera les travailleurs à bas revenus déjà défavorisés.

→ Des réformes politiques et institutionnelles approfondies sont nécessaires pour renforcer une reprise axée sur la demande et conforter la résilience grâce à des systèmes de protection sociale robustes et universels, qui agissent comme des stabilisateurs économiques et sociaux automatiques face aux crises. Cela contribuera aussi à restaurer la confiance dans les institutions et les gouvernements.

→ Mise à profit du dialogue social tripartite entre les gouvernements et les organisations de travailleurs et d'employeurs est un outil essentiel pour la mise en place de solutions durables. Cela exige des

organisations de partenaires sociaux indépendantes et démocratiques.

2. Répercussions : comment le Covid-19 va-t-il affecter le monde du travail ?

• **La quantité d'emplois : incidence sur le chômage et sous-emploi dans le monde** : les estimations préliminaires de l'OIT montrent une augmentation du chômage mondial variant de 5,3 millions (scénario « optimiste ») à 24,7 millions (scénario « pessimiste ») à partir d'un niveau de référence de 188 millions en 2019. Le scénario « moyen » laisse présager une hausse de 13 millions (7,4 millions dans les pays à revenu élevé). Par comparaison la crise financière mondiale de 2008 avait fait augmenter le chômage de 22 millions.

→ Le sous-emploi devrait également augmenter à grand échelle : l'emploi indépendant et issu de l'économie informelle est appelé à augmenter car c'est une solution par défaut pour survivre ou préserver son revenu.

→ Le déclin de l'activité économique et les contraintes pesant sur la circulation des personnes ont une incidence sur l'industrie manufacturière et les services. En Chine, pour les deux premiers mois de 2020, le total de la valeur ajoutée des industrielles a chuté de 13,5%. Une première évaluation du Conseil mondial du voyage et du tourisme (WTTC) prévoit une chute des arrivées internationales jusqu'à 25% en 2020.

• **La qualité du travail : implications pour les revenus du travail et la pauvreté au travail** :

→ Une estimation préliminaire (10 mars) laisse à penser que les travailleurs infectés ont déjà perdu près de 30 000 mois de travail, avec les pertes de revenu qui s'en suivent (pour les travailleurs non protégés). Les pertes globales de revenu du travail devraient se situer entre 860 (scénario « optimiste ») et 3 440 milliards de dollars (scénario « pessimiste »).

→ Augmentation significative de la pauvreté au travail : il pourrait y avoir 8,8 millions de travailleurs pauvres de plus dans le monde. Il y aurait donc entre 20,1 (scénario « optimiste ») et 35 millions (scénario « pessimiste ») de travailleurs pauvres de plus dans l'estimation faite pour 2020 avant le COVID-19, sous réserve que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire soient touchés de la même manière par le virus que les pays à revenu élevé.

- **Qui sont les plus vulnérables ?** : Plusieurs groupes de personnes vont être affectés de façon disproportionnée entraînant une augmentation des inégalités :

→ Les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents et les personnes âgées sont vulnérables face à la baisse de la demande de main-d'œuvre ;

→ Les jeunes sont fortement exposés à cette baisse de demande de main-d'œuvre également ;

→ Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs les plus touchés (comme les services) ou dans les professions qui sont en première ligne pour gérer l'épidémie (les infirmières, par exemple) ;

→ Les travailleurs non-protégés, dont les travailleurs indépendants, précaires et de l'économie des petits boulots n'ont pas accès aux dispositifs de congé maladie et de congés payés ;

→ Les travailleurs migrants.

3. Réponses : Quelles sont les stratégies susceptibles d'atténuer les effets du COVID-19 sur le monde du travail ?

En période de crise, les normes internationales du travail constituent une base solide pour élaborer des réponses stratégiques, axées sur le rôle crucial du travail décent en vue d'une reprise équitable et durable.

- **Deux objectifs immédiats** : les mesures de protection sanitaire et le soutien économique, tant du côté de l'offre que de celui de la demande.

→ Les travailleurs et les employeurs ainsi que leurs familles doivent être protégés des risques sanitaires : mesures protectrices renforcées au travail ce qui nécessite des financements et des investissements publics à grande échelle ;

→ Des efforts coordonnés doivent être déployés pour fournir un soutien à l'emploi et aux revenus pour stimuler l'économie et la demande de main-d'œuvre.

- **Des mesures proactives** : il faut un suivi des effets directs et indirects de cette crise dans tous les domaines. Les réponses doivent être pertinentes et le rester.

- **Renforcer la confiance grâce au dialogue social** : constitue une bonne base pour favoriser l'engagement des employeurs et des travailleurs dans une action commune avec les gouvernements.

- **Protéger les travailleurs sur leur lieu de travail** :

→ Amélioration des mesures de santé/sécurité au travail (SST) : distanciation sociale, fourniture d'équipements de protection, procédures d'hygiène, introduction de formes alternatives de travail. Les représentants du personnel et les comités de SST doivent être mis à profit ;

→ Encourager des modalités de travail flexibles appropriées, comme le télétravail ;

→ Prévenir la discrimination et l'exclusion liées au COVID-19 ;

→ Améliorer l'accès universel à des services de santé pour tous, financés par la collectivité, y compris pour les travailleurs non assurés et leurs familles ;

- Elargir l'accès aux congés maladie rémunérés, à des prestations maladie, à des congés pour les parents/aidants financés par la collectivité.

- **Protéger l'emploi et les revenus des entreprises et des travailleurs qui subissent les effets indirects** :

→ Renforcement de la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle ;

→ Mise en œuvre des dispositifs de maintien de l'emploi (chômage partiel, aides aux entreprises) ;

→ Allègements d'impôts et de charges financières pour soutenir la poursuite de l'activité des entreprises, en particulier des PME, des microentreprises et des travailleurs indépendants.

► En savoir +

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_739156.pdf

◆ O CDE : évaluation de l'impact initial des mesures de confinement liées au COVID-19 sur l'activité économique

Il est extrêmement difficile de calculer avec exactitude l'impact qu'auront ces mesures sur la croissance du PIB mais il est clair qu'elles impliquent une réduction drastique de la production, de la consommation des foyers, des investissements des entreprises et du commerce international. Cette note a donc pour but de fournir une estimation indicative fondée sur une analyse de la production par secteurs et sur les modèles de consommation dans chaque pays.

1. Evaluation du potentiel impact direct des mesures de confinement généralisé : l'optique de la production

La méthode utilisée ici pour procéder à cette évaluation consiste à se référer à des catégories précises de production et d'identifier les secteurs les plus directement touchés par les mesures de confinement, parmi lesquels :

Au sein du secteur des services, les activités impliquant des voyages, y compris le secteur du tourisme mais aussi les activités qui impliquent un contact direct entre l'utilisateur et le prestataire de services, tels que les coiffeurs et les agents immobiliers, sont fortement touchés ;

La plupart des distributeurs, comme le sont les cinémas et les restaurants, ont dû fermer. La vente en ligne ou à emporter permettent d'éviter une cessation d'activité totale pour les entreprises qui peuvent les mettre en œuvre ;

Le secteur du BTP, quand il s'agit de chantiers non-essentiels, est touché tant par les mesures de confinement que par la baisse des investissements ;

Les secteurs industriels sont moins impactés car certains nécessitent une moindre part de main-d'œuvre pour maintenir une activité. Le secteur des fabricants de matériel de transport est très largement à l'arrêt puisqu'il est très dépendant de la production de certaines pièces par des sous-traitants à l'étranger. Ces derniers étant dans l'incapacité de poursuivre leur production, toute la chaîne d'approvisionnement est paralysée.

L'ensemble des secteurs mentionnés ci-dessus représentent entre 30 et 40% de la production dans la plupart des économies dans le monde.

► En savoir +

https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=126_126496-evgsi2gmgj&title=Evaluating_the_initial_impact_of_COVID-19_containment_measures_on_economic_activity

► ETATS DU G7

Globalement, l'impact direct initial sur le PIB de la plupart des économies les plus développées se situe entre 20 et 25 %.

Pour les Etats du G7, la prédiction de recul du PIB en pourcentage est la suivante :

CANADA : 23 %	GRANDE-BRETAGNE : 27 %
ETATS-UNIS : 25 %	ITALIE : 27 %*
FRANCE : 26 %	ALLEMAGNE : 29 %**

Le secteur du commerce de détail et de gros, ainsi que le secteur des services et de l'immobilier assènent le coup le plus dur à l'ensemble des Etats du G7

* Le secteur du tourisme est le principal responsable de ce plongeon

** Prédiction la plus pessimiste parmi les pays du G7. Ce chiffre s'explique notamment par la part importante qu'occupe l'industrie des constructeurs automobiles, particulièrement affectée, dans le PIB allemand.

2. Evaluation du potentiel impact direct des mesures de confinement généralisé : l'optique de la consommation

Cette évaluation consiste à considérer les catégories précises de dépenses liées à la consommation et d'identifier celles qui sont le plus touchées par les mesures de confinement. Pour chaque type de dépenses, la prédiction de baisse se situe entre 50 et 100% :

- La fermeture des magasins ainsi que les restrictions de déplacements vont probablement entraîner un arrêt quasi-total de certaines dépenses : dans le prêt-à-porter, dans l'ameublement ou encore les forfaits-voyage ;
- Une baisse significative des dépenses est à prévoir dans le transport local, l'hôtellerie et les services liés aux loisirs alors même que ce sont des secteurs qui peuvent partiellement continuer leur activité ;
- Certains niveaux de dépenses vont rester inchangés, notamment pour ce qui est des produits essentiels.

► ETATS DU G7

Dans les Etats du G7, l'estimation de la baisse des dépenses liées à la consommation, en pourcentage, est la suivante :

CANADA : 34 % - la plus grande baisse, concerne les transports

GRANDE-BRETAGNE : 38 % - c'est l'Etat où le secteur de l'art et des loisirs ainsi que le secteur de l'hôtellerie et de la restauration connaissent la plus grande baisse

ETATS-UNIS : 28 % - baisses uniformes de toutes les dépenses, à l'exception du prêt à porter et l'ameublement qui connaissent une moindre baisse

ITALIE : 36 % - la plus grande baisse concerne l'hôtellerie et la restauration

FRANCE : 32 %

ALLEMAGNE : 36 %

◆ Le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, appelle à mettre en oeuvre un « plan Marshall mondial »

Le Secrétaire Général de l'OCDE a mis en avant le caractère urgent d'apporter des réponses structurelles à la crise liée au COVID-19 à tous les niveaux : régional, national et international. Différents types de réponses doivent être apportées dans un ordre de priorité différencié :

1. Répondre à la crise sanitaire ;
2. Relancer l'économie ;
3. Adopter de nouvelles dispositions qui permettront de réparer le dommage causé par cette crise et de se préparer à de futures crises.

L'OCDE lance un appel pour une réponse coordonnée à l'échelle internationale autour de 4 axes de priorité :

- Les gouvernements doivent s'assurer qu'une coopération internationale plus poussée pour répondre au défi sanitaire est mise en place. Le consortium scientifique à l'œuvre actuellement pour trouver un traitement et un vaccin est impressionnant mais il faut s'assurer, en prenant des mesures, qu'une fois trouvés, les individus y auront accès le plus rapidement possible. Les agences du médicament étasunienne et européenne, notamment, doivent travailler ensemble pour lever les obstacles réglementaires en ce qui concerne les vaccins et les traitements.
- Les gouvernements doivent tendre à prendre des mesures conjointes et, surtout, doivent financer un pare-chocs pour pallier les conséquences économiques négatives. Cela comprend des dépenses impérieuses immédiates :

-Dans la santé : élargir les tests ; garantir un traitement à tous les patients qu'ils bénéficient ou non d'une assurance maladie ; soutenir le personnel de santé ; préparer le retour du personnel de santé retraité tout en protégeant les populations à risque ; améliorer l'accès aux masques, aux unités de soins intensifs et aux respirateurs, entre autres ;

-Dans les individus : prévoir des projets pour l'emploi à court-terme ; réduire les conditions pour pouvoir bénéficier l'assurance chômage ; assurer un revenu aux travailleurs indépendants et apporter un soutien aux personnes vulnérables ;

-Dans les entreprises : reporter le paiement des cotisations et impôts ; réduction ou report temporaires de la TVA ; faciliter l'accès à des fonds de roulement, des crédits ou des aides étatiques ; prévoir des plans d'aide des PME, particulièrement celles du secteur des services et du tourisme.

- Relativement aux marchés financiers, les initiatives lancées par les banques centrales sont

positives mais l'action doit être plus coordonnée entre les Etats. Et ce, car il faut pouvoir mieux anticiper les tensions financières pour mieux les gérer.

- Tout faire pour restaurer la confiance, ce qui implique de lever les restrictions au commerce.

« Nous avons besoin d'un niveau d'ambition égal à celui du Plan Marshall – ayant créé l'OCDE – et d'une vision similaire à celle du New Deal, mais à une échelle globale cette fois. »

► En savoir +

http://www.oecd.org/coronavirus/en/?utm_source=Adestra&utm_medium=email&utm_content=See%20the%20OECD%E2%80%99s%20response%20to%20COVID-19&utm_campaign=Stats%20Flash%2C%20March%202020&utm_term=demo
[https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=119_119674-tbcxotkmhb&title=Coronavirus \(COVID-19\)Joint actions to win the war](https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=119_119674-tbcxotkmhb&title=Coronavirus%20(COVID-19)Joint%20actions%20to%20win%20the%20war)

◆ ONU : appel de fonds à hauteur de 2 milliards de dollars

Les Nations Unies ont besoin de deux milliards de dollars afin de protéger des millions de personnes et d'empêcher le nouveau coronavirus de refaire le tour du monde. Une approche globale est la seule façon de lutter contre le Covid-19, déclare l'ONU lors du lancement du plan de réponse humanitaire mondial coordonné. Un plan d'intervention a été mis en place par les agences de l'ONU, les ONG internationales et un consortium d'ONG impliquées sur le terrain.

Pour tous les organismes humanitaires, la priorité est de fournir des équipements de laboratoire essentiel pour tester le virus et les fournitures médicales pour traiter les personnes. Ces fonds permettront d'installer des stations de lavage des mains dans les camps et diverses implantations.

Il s'agit aussi de lancer des campagnes d'information du public sur les moyens de se protéger et de protéger les autres contre le virus. L'ONU prévoit également d'établir des ponts aériens et des centres en Afrique, en Asie et en Amérique latine pour acheminer les travailleurs et les fournitures humanitaires là où ils sont le plus nécessaires.

« Ces pays ont besoin de notre soutien – par solidarité mais aussi pour nous protéger tous et contribuer à réprimer cette pandémie », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus. Le Directeur général de l'OMS a surtout mis en garde sur le fait que le virus se propage actuellement « dans des pays dont les systèmes de santé sont faibles, y compris certains qui sont déjà confrontés à des crises humanitaires ».

La priorité est donc d'aider ces pays à se préparer et de continuer à aider les millions de personnes qui dépendent de l'aide humanitaire de l'ONU pour survivre.

► A noter

Un appel à un cessez-le-feu mondial lancé par l'ONU également vient compléter l'appel de fonds dans ce qui constitue le dispositif des Nations Unies face à la pandémie

► En savoir +

<https://www.un.org/fr/coronavirus-covid-19-fr/covid-19-appel-au-cessez-le-feu-mondial-prélude-à-un-vaste-plan-humanitaire>
<https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064942>

◆ Communiqué conjoint des dirigeants du G7 : la « tragédie humaine » du Covid-19

Les dirigeants du G7 reconnaissent que la pandémie actuelle constitue une crise sanitaire mondiale ainsi qu'une tragédie humaine qui constitue également un risque majeur pour l'économie mondiale. Une réponse coordonnée et internationale doit être donnée, elle doit se fonder sur l'expertise scientifique, être en cohérence avec nos valeurs démocratiques et utiliser la force des entreprises privées.

Ils présentent 3 axes d'action :

1. Accélérer la réponse à la crise liée COVID-19 :

- Il est impératif de contenir la propagation du virus, et ce même s'il faut en passer par des mesures de contrôle des passages aux frontières ;
- Il faut renforcer les systèmes de santé et apporter un soutien à l'OMS dans la gestion de crise : tous les pays, organisations internationales et acteurs du secteur privé doivent participer à l'effort ;
- Il faut rassembler des données épidémiologiques fiables et les analyser pour mieux comprendre le virus et, ensuite, faire parvenir des informations officielles et fiables aux citoyens au travers des plateformes existants en ligne (du type réseaux sociaux) ;
- Il faut faire parvenir les équipements médicaux dans les pays où le besoin se fait le plus sentir ;
- Des réunions hebdomadaires doivent se tenir entre les ministres de la Santé du G7.

► En savoir +

<https://www.diplomatie.gouv.fr/en/coming-to-france/coronavirus-advice-for-visitors-to-france/coronavirus-statements/article/coronavirus-covid-19-g7-leaders-statement-16-mar-2020>

2. Répondre avec force aux impacts économiques découlant de la pandémie :

- Tous les outils, fiscaux et monétaires, sont en train d'être mobilisés pour apporter un soutien immédiat aux travailleurs, aux entreprises et aux secteurs les plus touchés ;
- Les banques centrales sont appelées à se mobiliser et à entamer des actions coordonnées ;
- Des réunions hebdomadaires doivent se tenir entre les ministres des Finances du G7 ;
- Une attention particulière doit être apportée à réduire les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement et à faciliter le commerce international.

3. Restaurer et élargir la croissance :

- Il faut s'atteler à restaurer le niveau de croissance anticipé avant la pandémie et poser les

fondements d'une croissance forte une fois passée la crise sanitaire

ACTUALITES

INTERNATIONALES

COVID-19 : DIALOGUE SOCIAL INTERNATIONAL

◆ Le « L7 syndical » formule des demandes clés pour répondre à l'épidémie de Covid-19

Le G7 doit agir pour une réponse coordonnée à la propagation rapide et étendue du virus du SRAS-CoV-2 et du COVID-19 et pour la coopération et la coordination internationales. Les citoyens ont besoin de protection – c'est un droit à la santé et à la sécurité – et notamment les travailleurs qui sont en première ligne dans les secteurs essentiels : services de santé et autres services essentiels aux communautés. Les actifs et les retraités craignent pour leur santé et leur vie. Ils sont aussi inquiets face au risque de perte future d'emplois et de revenus.

Le L7 se félicite de la déclaration des dirigeants du G7 du 16 mars 2020, de son soutien aux travaux de l'OMS et de sa volonté affichée de protéger les emplois et stabiliser nos économies. **Ce ne sera pas suffisant.** L'OCDE ainsi que le Fonds monétaire international mettent en garde contre une récession économique qui pourrait dépasser celle de la crise financière de 2008. L'OIT prévoit que 25 millions de pertes d'emplois. Le G7 doit agir immédiatement et s'engager à assurer un soutien adéquat à l'économie et aux travailleurs. Pour ce faire il doit :

1. Mobiliser un soutien massif et soutenu à l'économie :

- Des mesures budgétaires et monétaires, l'aide aux secteurs essentiels pour soutenir la demande et assurer la liquidité ;
- Des mesures de soutien exceptionnel aux entreprises conditionnées à la protection des emplois et des salaires et au respect de normes de durabilité et de responsabilité les plus exigeantes. Toute mesure d'assouplissement des licenciements et des conditions de chômage de courte durée doit être limitée dans le temps ;
- Des mesures réglementaires pour empêcher la spéculation à court terme sur les marchés financiers, y compris la bourse et la rémunération des actionnaires ;
- Le passage des mesures de soutien en urgence à une relance budgétaire coordonnée pour un retour à la croissance de l'économie mondiale, avec l'engagement de ne pas répéter l'erreur de 2008-2010 et le tournant de l'austérité ;

- Suspension de la dette des pays en développement et des mesures pour empêcher la fuite des capitaux, notamment.

2. Protéger les ménages, les travailleurs, y compris ceux en première ligne :

- Agir pour une norme internationale sur la santé et la sécurité au travail comme partie intégrante des droits fondamentaux du travail à l'OIT afin de garantir que la santé et la sécurité humaines passent avant les profits et soient financés par des services publics ;
- Etendre le droit aux congés maladie et aux congés payés à tous les travailleurs quel que soit leur statut d'emploi et améliorer les dispositions pour les travailleurs des secteurs essentiels
- Soutenir les mesures visant à préserver les emplois (chômage partiel, etc.) ;
- Etendre et garantir les prestations de chômage et la sécurité sociale à tous les travailleurs contraints de quitter leur travail ;
- Fournir un soutien financier direct aux ménages (prêt immobilier, loyers, crédits, etc.).

3. Changer d'échelle en matière d'investissements dans la santé publique et les services publics :

- Inverser la tendance aux coupes budgétaires et investir massivement et immédiatement dans le secteur public pour des soins de santé gratuits et accessibles pour tous ;
- Faciliter la réquisition et la fabrication de produits essentiels ;
- Intensifier l'aide publique aux pays en développement ;
- Après la phase d'urgence, mettre en place toutes les dispositions nécessaires (dépistage systématique, financement de la recherche épidémiologique, vaccination, etc.) ;
- Assurer un financement par les institutions financières internationales qui ne soit pas conditionné à des réformes structurelles.

4. Coordonner l'approvisionnement :

- Coordination mondiale pour maintenir un accès aux fournitures médicales et empêcher une concurrence entre les nations ;
- Solidarité coordonnée avec les pays en développement.

5. Garantir la responsabilité des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondialisées :

- Toute chaîne d'approvisionnement « essentielle » doit exiger des entreprises qui la composent qu'elles garantissent l'accès à certains droits pour les travailleurs (congés maladie, protections sociales, engagement de négociations, etc.)
- Promouvoir les conventions multilatérales contraignantes et veiller au respect des accords-cadres mondiaux dans les entreprises multinationales ;
- Agir pour une « sortie de crise responsable » où les employeurs respectent les engagements pris envers les travailleurs pendant la crise.

6. Promouvoir de meilleures protections collectives pour les travailleurs :

- Les mesures prises pendant la dernière crise de 2008, ont contribué à ce que la couverture de certains standards (niveaux de salaire, protection sociale) soit plus faible actuellement qu'au début de la dernière crise. La capacité à affronter la crise présente est donc moindre : il est temps d'inverser la tendance à l'individualisation sur le marché du travail et de repenser notre modèle de croissance.

La CFE-CGC a adhéré à cette déclaration et a contribué à sa rédaction

► En savoir +

<https://tuac.org/news/labour-7-17-syndical-key-demands-in-response-to-the-covid-19-epidemic-demands-les-en-reponse-a-lepidemie-de-covid-19/>

► En savoir +

https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/genericdocument/wcms_739522.pdf

◆ Communiqué conjoint de la Confédération Syndicale Internationale et de l'Organisation Internationale des Employeurs

Les deux organisations ont conjointement appelé à se montrer solidaires avec les gouvernements le temps que dure la crise sanitaire et ont souligné l'importance de mettre à profit le dialogue social tant à l'échelle nationale que transnationale pour penser des mesures capables de minimiser l'impact du COVID-19.

Elles lancent ainsi un appel à une action urgente dans plusieurs secteurs clés :

- La continuité de l'activité des entreprises, la sécurisation des salaires et la solidarité pour contenir la propagation du virus et pour garantir le maintien des moyens de subsistance des individus. Il faut que la chaîne d'approvisionnement des médicaments, des denrées alimentaires et d'autres produits essentiels soit maintenue par une coopération inter-gouvernementale ;
- Le dialogue social et les partenaires sociaux ont un rôle fondamental à jouer pour contrôler la propagation du virus sur le lieu de travail et au-delà mais aussi pour éviter les pertes d'emplois à court et moyen terme ;
- La coordination des stratégies de l'ONU, de l'OMS et de l'OIT est essentielle avec une reconnaissance toute particulière du rôle de l'OIT. Pour cela, il faut renforcer les dispositifs de protection sociale ;
- La garantie de systèmes de santé forts et en état de fonctionnement optimal. Pour cela, il faut que les gouvernements procurent toutes les ressources et moyens nécessaires ;
- La déclaration du centenaire de l'OIT de 2019 contient des éléments cruciaux pour assurer une réponse durable et structurelle à la crise sanitaire et il faut ainsi l'investir.

◆ INDE

Le gouvernement encourage le télétravail et appelle à la solidarité des employeurs pour faire face au coronavirus. Face à l'épidémie de coronavirus, le Premier ministre indien Narendra Modi s'est adressé jeudi 19 mars au soir à la nation. Il a appelé à travailler de chez soi autant que possible et a demandé au monde de l'entreprise et aux segments les plus aisés de la société de continuer à payer les salariés qui ne pourraient se rendre au travail.

Planet Labor, 20 mars 2020, dépêche n°11743

◆ MEXIQUE

Le gouvernement recommande la distanciation sociale et annonce qu'il n'a pas l'intention d'aider les entreprises. Alors que le Mexique vient de passer au stade 2 de l'épidémie de Covid 19, le gouvernement a publié, le 23 mars, un arrêté demandant que les personnes vulnérables (personnes souffrant de maladies chroniques, personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées, femmes enceintes et allaitantes) de ne plus aller travailler. Depuis le 23 mars, une période de « distanciation sociale » a été mise en place jusqu'au 19 avril, et le gouvernement se limite à recommander de « suspendre les activités de travail non essentielles » ou de « favoriser le télétravail ». Et le gouvernement a à ce stade annoncé qu'il était fermement opposé à des aides en direction des entreprises.

Planet Labor, 25 mars 2020, dépêche n°11759

◆ CHILI

Promulgation de la « loi sur le travail à distance et le télétravail ». Plus d'un an et demi plus tard, il aura fallu l'arrivée de l'épidémie de Coronavirus et la perspective d'une grave crise économique et sociale pour que ce projet de loi modifiant le Code du travail régulant et encadrant le travail à distance soit définitivement adopté (le 23 mars). La nouvelle loi a été officiellement publiée le 26 mars et sera effective 30 jours après cette date.

Planet Labor, 31 mars 2020, dépêche n° 11782

◆ CHINE

RSE : de grandes marques seraient liées au travail forcé des Ouïghours en Chine. « Le gouvernement chinois a facilité le transfert massif de citoyens ouïghours et d'autres minorités ethniques de la région du Xinjiang, située à l'extrême ouest du pays, vers des usines situées dans tout le pays » souligne l'Australian Strategic Policy Institut (think tank financé partiellement par le Département australien de la Défense pour aider à la décision des leaders du pays) en préambule de son rapport (ici) paru le 1er mars intitulé « Ouïghours à vendre ». Selon ce dernier, les citoyens déplacés travaillent « dans des conditions qui suggèrent fortement le travail forcé (...) dans des usines qui font partie des chaînes d'approvisionnement d'au moins 83 marques mondiales connues dans les secteurs de la technologie, de l'habillement et de l'automobile » et de citer dans son communiqué de presse, Apple, BMW, Gap, Huawei, Nike, Samsung, Sony et Volkswagen. L'ONG invite les entreprises citées dans ce rapport à « procéder immédiatement à une vérification approfondie du respect des droits de l'homme dans leurs usines en Chine ».

Planet Labor, 4 mars 2020, dépêche n°11695

◆ Mesures de confinement et d'aides dans le Monde

PAYS	MESURES DE CONFINEMENT	PRINCIPALES MESURES sociales, initiatives syndicales et prêts publics aux entreprises
Australie	<p>Fermeture des commerces non-essentiels et limitation des activités non-essentielles avec interdiction de rassemblement de plus de 2 personnes depuis le 23 mars.</p> <p>Commerces et activités essentielles (incluant écoles et universités), des règles de distanciation sociale s'appliquent.</p>	<p>■ Mesures sociales :</p> <p>Programme de subventions salariales, à hauteur de 130 milliards de dollars australiens, versées directement aux entreprises qui ont vu leur chiffre d'affaire fortement baisser. La subvention pourra ensuite être versée y compris aux travailleurs suspendus depuis le 1^{er} mars. 6 millions de travailleurs pourraient être éligibles.</p> <p>■ Initiatives syndicales :</p> <p>Le Conseil australien des syndicats (ACTU, sigle en anglais) demande au gouvernement d'introduire un congé payé de deux semaines pour tous les travailleurs touchés par le Covid-19. Il y a actuellement plus de 3 millions de travailleurs qui n'ont accès à aucun congé payé, ce qui crée un risque important pour la santé et la sécurité car les travailleurs précaires ne peuvent pas facilement quitter leur travail.</p>
Canada	<p>Oui, uniquement pour ceux qui reviennent de l'étranger pendant 14 jours sous peine de jusqu'à 750 000 dollars d'amende et 6 mois de prison.</p>	<p>■ Mesures sociales :</p> <p>Mise en place du programme d'urgence « Prestation canadienne d'urgence » : toute personne ayant perdu son emploi à cause du virus, se retrouvant sans salaire, étant atteinte du virus ou aidant un proche malade, et qui en fera la demande recevra 2000 dollars par mois pour les 4 prochains mois. Opérationnelle à partir du 6 avril et chèque envoyé sous 10 jours.</p> <p>Financement de 75 % des salaires des employés de PME de manière rétroactive au 15 mars.</p>
Corée du Sud	<p>Non, à la place du confinement des mesures de dépistage massif et de traçage technologique sont mises en place.</p>	<p>■ Mesures législatives :</p> <p>Plan de 13.7 milliards de wons pour couvrir les coûts liés aux soins de santé, apporter un soutien aux PME affectés par le virus.</p> <p>■ Prêts publics :</p> <p>300 milliards de wons seront dédiés à faire des prêts à faible intérêt aux compagnies aériennes.</p>
Etats-Unis	<p>Pas de confinement général ordonné par le gouvernement fédéral mais plus de la moitié des 50 Etats américains sont confinés.</p>	<p>■ Mesures législatives :</p> <p>Plan d'1 trillion de dollars dont 500 milliards destinés à constituer des paiements directs aux familles en difficultés sous forme de chèques de 1000 dollars. Le plan inclut aussi une extension de l'assurance chômage, l'allocation de fonds supplémentaires pour les écoles, hôpitaux et les gouvernements locaux, entre autres.</p> <p>D'autres mesures sont en discussion avec notamment l'étude d'un moratoire sur la dette des entreprises.</p> <p>■ Initiatives syndicales :</p> <p>Appel de la fédération américaine du travail – congrès des organisations industrielles (AFL-CIO) à aller plus loin dans le plan et d'inclure notamment une garantie pour que tous les travailleurs puissent bénéficier de 14 jours de congés maladie.</p>
Japon	<p>Non. Annonce d'un état d'urgence prévu pour le 7 avril qui comprendra un confinement.</p>	<p>■ Mesures sociales :</p> <p>Plan de 108 000 milliards de yens pour combattre les effets du virus parmi lesquels 6000 milliards seront versés aux ménages et aux entreprises</p> <p>■ Prêts publics :</p> <p>500 milliards de yens sont alloués à des prêts d'urgence pour les PME affectées par le virus. 26 000 milliards de yens seront mobilisés pour permettre un report de paiement des taxes par les entreprises.</p>
Suisse	<p>Semi-confinement, interdiction de tout rassemblement de plus de 5 personnes.</p>	<p>■ Initiatives syndicales :</p> <p>Suite à la décision du gouvernement de suspendre les dispositions du droit du travail pour les personnels d'hôpitaux entraînant une durée de travail illimitée, le syndicat du secteur public SSP a lancé une pétition contre cette décision.</p> <p>■ Prêts publics :</p> <p>Plan d'aide aux PME pour le paiement de leur dette à hauteur de 42 milliards de francs suisses.</p>

NB : en raison des mesures de confinement annoncées, les réunions et événements qui devaient se tenir à compter du 16 mars, ont été reportées à une date ultérieure

◆ CONFEDERATION EUROPEENNE DES CADRES

Point hebdomadaire les mercredis en visio-conférence avec les membres de la CEC

◆ FORMATIONS CFS

15-16 juin 2020 | *Paris*

Formation « Comités d'entreprise européens »

◆ GLOBAL DEAL

6 avril & 27 avril 2020 | *Visioconférence*

Groupe de travail sur les accords-cadres internationaux

◆ AUTRES RDV

2-3 juillet | *Genève*

Réunion des Référénts Europe et International de la CFE-CGC